

Séance extraordinaire du 10 novembre 2025 (12 h)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le lundi 10 novembre 2025, à compter de 12 h à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Létourneau, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Pierre Rousseau
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps ABSENT
Conseiller, district électoral n° 4	Sébastien Gaudreau
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau ABSENTE
Conseiller, district électoral n° 6	Myriam Bouthillette

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante greffière et Mme Nancy Bernier, greffière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Comptes payés, payables et recevables / Approbation
2. Maire et maire suppléant / Nomination
3. Calendrier de conservation et modification GALA / Autorisation de signature
4. Achat camion et équipements (lettage et lumières) / Acquisition
5. Période de questions;
6. Fin de la séance.

Considérant que les membres du conseil présents consentent à modifier l'avis de convocation soumis le 7 novembre dernier afin d'ajouter le point suivant, et ce conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19 :

- Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil – Résolution n° 2024-11-336 / Amendement

Résolution 2025-11-324

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n°s : S13967 à S14011 63205 à 63244	342 061,16 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n°s : S14012 à S14129 63245 à 63260	426 803,08 \$

Séance extraordinaire du 10 novembre 2025 (12 h)

Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n°s 5FD000134 à 5FD000163 5RV000008	120 352,72 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-325

Maire et maire suppléant / Nomination

Considérant la tenue des élections générales du 2 novembre dernier;

Considérant la proclamation et l'assermentation des nouveaux membres du conseil et d'un nouveau maire;

Considérant que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins Entreprises afin d'autoriser les signataires suite à la proclamation des nouveaux membres du conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu également de nommer un maire suppléant;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le conseil autorise les personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Ville de Saint-Césaire, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins Entreprises à compter du 7 novembre 2025, date de l'assermentation des nouveaux membres du conseil municipal :

- Sylvain Létourneau, maire.

CONJOINTEMENT AVEC :

- Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, OU ;
- Isabelle François, directrice générale et trésorière adjointe.

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Ville pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins Entreprises.

Que le conseil autorise Madame Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe en tant qu'administratrice principale du service en ligne AccèsD Affaires.

Que Madame Myriam Bouthillette, conseillère, soit et est nommée mairesse suppléante pour la période allant du 10 novembre 2025 au 13 janvier 2026 et, elle est par la présente autorisée, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Madame Myriam Bouthillette soit aussi nommée substitute afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Que la présente résolution abroge toute résolution antérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance extraordinaire du 10 novembre 2025 (12 h)

Résolution 2025-11-326

Calendrier de conservation et modification GALA / Autorisation de signature

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette Loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette Loi;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'autoriser Madame Isabelle Aubé, de l'entreprise Service de gestion documentaire France Longpré, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-327

Achat camion et équipements (lettages et lumières) / Acquisition

Considérant les dommages au camion Dodge Ram 1500 2011 du Service des travaux publics le 29 septembre dernier;

Considérant que le camion a été déclaré perte totale par les assureurs de la Ville;

Considérant que le Service des travaux publics doit procéder au remplacement dudit camion;

Considérant les propositions de prix volontaires demandées et reçues pour l'acquisition d'un nouveau camion, suivantes :

Soumissionnaires	Prix avant les taxes
Pierre Boivin auto Enr. Granby	37 745 \$
Centre de liquidation BD Granby	38 995 \$

Séance extraordinaire du 10 novembre 2025 (12 h)

Considérant les propositions de prix volontaires reçues pour de l'équipement tel que des lumières de signalisation, du lettrage, ainsi que des pneus et jantes :

Soumissionnaires	Prix avant les taxes
Zone Technologie Électronique inc. Chambly (Lumières de signalisation)	5 645,80 \$
Lettrage Richard inc. Granby (Lettrage)	740 \$
Centre du pneu et mécanique R.S.R. inc. Saint-Césaire (Pneus et jantes d'hiver)	2 157,80 \$

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu de procéder l'acquisition d'un camion Dodge Ram 2023 1500 Classic 4x4 pour le service des Travaux publics auprès de Pierre Boivin auto enr., de Granby, pour le prix de 37 745 \$ avant les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 3 novembre 2025.

Et résolu de procéder à l'acquisition de lumières de signalisation à installer sur ledit véhicule, à Zone Technologie Électronique inc., de Chambly pour le prix de 5 645,80 \$, plus les taxes et de procéder au lettrage dudit véhicule au coût de 740 \$, plus les taxes à Lettrage Richard inc., de Granby et de faire l'acquisition de pneus et de jantes d'hiver auprès de Centre du pneu et mécanique R.S.R. inc., de Saint-Césaire au coût de 2 157,80\$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-11-328

Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil – Résolution n° 2024-11-336 / Amendement

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de corriger le jour et la date de la séance ordinaire de novembre pour le mardi 18 novembre 2025 à la résolution n° 2024-11-336 au lieu du mercredi 12 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions;

Fin de la séance.

Sylvain Létourneau
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour la dépense décrite dans la résolution suivante (incluant les prévisions budgétaires de 2025) :

2025-11-324 2025-11-227.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe